

(voir la revue *Le Moyen Âge*, 1993, p. 542-544) que font les Presses de l'Abbaye de Bellefontaine en mettant à la disposition de tous l'édition et la traduction de la plupart des œuvres importantes du Moyen Âge monastique.

La belle présentation du livre proposé ici par les Éditions Le Cri cache mal toutes ses lacunes : décidément l'habit ne fait pas le moine !

Philippe GEORGE

• *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

L'historien de Rome, habitué qu'il est à puiser le gros de ses sources dans les textes littéraires élaborés, oublie souvent que la bureaucratie romaine, qui existe dès la République, accumulait des masses de documents de toute nature qu'elle classait, gérait et tenait à jour pour ainsi dire quotidiennement. Listes de recensement, *album senatus*, registres des tribus et des centuries, registres militaires, listes de créances à l'État et de bénéficiaires d'avantages divers, plans cadastraux, relevés topographiques et chorographiques..., autant de pièces qui constituent la « mémoire publique » de l'*Urbs*. Tous ces documents ont sombré dans le même naufrage qui a emporté les archives du *Tabularium* de la République. Aussi l'histoire de Rome en est-elle réduite à être faite au moyen des historiens anciens – dont certains ont pu et même dû consulter les archives de la Ville. Mais quand une *civitas* fait graver sur la pierre ses textes constitutionnels ou ses fastes consulaires ou encore son plan cadastral, comme celui d'Orange, lorsqu'un édifice religieux fait inciser les documents qui délimitent le domaine sacré, n'est-on pas là en présence de véritables écrits d'archives ? De même, lorsque les sables d'Égypte mettent sous nos yeux lettres, contrats, comptes, lois, pièces de procès ou registres d'impôts, comme ceux que l'on trouve dans les papiers de l'intendant Zénon, n'est-ce pas la mémoire même des anciens que nous touchons du doigt ? En est-il autrement lorsque les épaves d'Herculanum et Pompéi nous rendent les livres de comptes du banquier L. Caecilius Jucundus ou quand ils nous livrent les fonds d'un teinturier ? Ce sont ces « traces oubliées de la mémoire active » qu'il convient de retrouver et d'inventorier. Voilà le but que cherchent à atteindre les huit contributions réunies dans ce volume

– exploratoire –, en traitant de séries écrites sous la République et le Haut-Empire, selon différents points de vue : auteurs, ouvrages, types de littérature, thèmes, secteurs...

Dans l'Avant-propos (*À la recherche des archives oubliées : une contribution à l'histoire de la bureaucratie romaine*), Claude Nicolet présente, comme il se doit, les objectifs de la recherche entreprise. Il en indique les modalités, les limites, la méthode et les étapes. Il s'agit d'étudier en premier lieu l'élaboration des actes, c'est-à-dire la suite des opérations qui aboutissent à la rédaction d'une pièce officielle. Vient ensuite la publication, qui pose le problème du support (tablettes, registres, *volumina*, *codices*...) et des types d'écriture. Il faut envisager enfin la consultation et la conservation. Ces propos liminaires contiennent aussi des considérations méthodologiques sur l'heuristique. Quel sens faut-il donner, dans le cas présent, au mot « document » ? Cl. Nicolet fait une distinction entre « témoignage » et « document » qui mérite d'être signalée ici. Le premier terme doit être entendu au sens le plus large comme tout indice du passé. Le second définit un texte qui a été conçu et utilisé comme tel dès l'origine. Cette définition exclut les textes littéraires élaborés, même les textes historiques, sauf ceux qui étaient publiés à des fins documentaires comme les discours politiques de Cicéron et les *Commentarii* de César.

La première contribution, due à Jean Andreau, porte sur *Pouvoirs publics et archives des banquiers professionnels*. Les archives des banquiers professionnels comportent un peu plus d'indications précises que celles des autres financiers. On peut dès lors en dégager des réponses partielles à deux groupes de questions. 1) Que représentait la comptabilité tenue et conservée par un financier d'époque romaine ? Qu'avons-nous exactement perdu dans ce naufrage ? La nature des documents bancaires est particulièrement variée : registres de banquiers et actes divers (documents de transaction, reconnaissances de dettes et quittances, ordres de paiement, de virement, correspondance relative aux opérations de paiement, chèques, notifications de crédit ou de débit). Toutes ces archives bancaires exigeaient pour leur conservation une grande masse de tablettes, et il semble que leur délai de garde était de longue durée. 2) En quoi ces archives intéressaient-elles les pouvoirs publics ? Qu'exigeaient-ils des banquiers professionnels ? Les pouvoirs publics pouvaient exiger du banquier la compensation – c'est-à-dire la compensation opérée entre articles d'un même compte – et la production des registres en justice.